



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CONTRIBUTION DU MATERIEL POUR LE COMPOSTAGE

Le Syndicat TRI-OR est engagé dans un plan local de prévention des déchets depuis 2013. Ainsi, la collectivité met en place des actions en faveur de la réduction des déchets et notamment la mise à disposition de composteur contre une contribution. Des subventions sont octroyées dans le cadre du plan local de réduction des déchets. Ce plan est désormais obligatoire pour toutes les collectivités, communauté de communes et communes. Il est donc possible que le plan de réduction des déchets ne soit plus subventionné ou que le montant attribué aux collectivités soit revu à la baisse.

I. CONTRIBUTION RELATIVE AU COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Depuis 2008, le Syndicat TRI-OR propose aux administrés des composteurs individuels contre une participation financière à hauteur de 20 euros TTC.

Les caractéristiques du composteur individuel sont les suivantes :

- capacité de 400 litres
- plastique recyclé, recyclable
- couleur verte ou anthracite
- un composteur par habitation

Le prix d'achat des composteurs est de 42.31 € TTC pièce et le Syndicat bénéficie d'une subvention depuis 2014 par rapport au plan de réduction des déchets à hauteur de 33.94 % soit 14.36 € par composteur.

Il est proposé de mettre à disposition le composteur particulier contre une contribution évaluée selon la formule suivante :

(le prix d'achat + les frais de gestion à hauteur de 3% du prix d'achat) – le montant de la subvention

(42.31 + 1.27) – 14.36 = 29.22 € pièce

Dans le commerce, un composteur en plastique 400 litres coûte 44.50 €.

Le syndicat TRI-OR fixe l'application de ces décisions au 1^{er} janvier 2016.

II. CONTRIBUTION RELATIVE AU COMPOSTEUR COLLECTIF

Le Syndicat TRI-OR s'est récemment muni de composteurs collectifs qui seront disponibles pour les bailleurs sociaux, les syndic de copropriété, associations, établissements scolaires, les restaurants scolaires ... qui en feront la demande.

Les caractéristiques du composteur collectif sont les suivantes :

- capacité de 800 litres
- sapin naturel de classe III sans traitement chimique et recyclable en fin de vie
- épaisseur des panneaux : 22 mm
- poids : 49 Kg
- hauteur 0.75 m
- largeur 1.3 m
- les composteurs bois sont garantis 7 ans
- Durée de vie est de 7 à 10 ans

Actuellement, le prix d'achat de ces composteurs est de 88.24 € TTC par unité et le Syndicat bénéficie d'une subvention à hauteur de 33.94 % soit 29.95 € par composteur.

Il est proposé que le Syndicat prenne en charge le composteur collectif pour les scolaires.

Il est proposé de mettre à disposition le composteur collectif pour les autres contre une contribution évaluée selon la formule suivante :

(le prix d'achat + les frais de gestion à hauteur de 3% du prix d'achat) – le montant de la subvention

$$(88.24 + 2.65) - 29.95 = 60.94 \text{ € pièce}$$

Dans le commerce, un composteur en bois 800 litres similaire à celui proposé par TRI-OR coûte 148.90 €